

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Groupe scolaire Leroy – Cassagne Ecole élémentaire Armand Cassagne Melun (Seine et Marne (77))**

### **Rapport Technique (RT) de Phase 2**

Mai 2011– N°0770572D\_RT2



|                     | <b>Nom / Visa</b> | <b>Fonction</b>      |
|---------------------|-------------------|----------------------|
| <b>Rédacteur</b>    | Hélène BONY       | Ingénieur d'études   |
| <b>Vérificateur</b> | Anne BARITEAU     | Directrice de projet |
| <b>Approbateur</b>  | Alain ROGER       | Directeur de projet  |

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'école élémentaire Armand Cassagne (ETS n°0770572D) est localisée Place Chapu à Melun (77). Cette école fait partie du groupe scolaire Leroy-Cassagne, comprenant également l'école maternelle Gabriel Leroy (ETS n°0770573E). L'école maternelle Gabriel Leroy a fait l'objet d'un diagnostic spécifique (0770573E\_RT2).

L'école élémentaire Armand Cassagne est visée par un diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » en raison de sa contiguïté avec un ancien atelier de construction industrielle et de carrosserie automobile (travail et traitement des métaux, peinture) répertorié dans la base de données *BASIAS* (IDF7703603).

Un garage automobile Peugeot non répertorié dans *BASIAS*, exploité depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, est également présent à environ 70 m en amont hydrogéologique de l'école élémentaire Armand Cassagne.

L'étude historique et documentaire approfondie réalisée au cours de la phase 1 de la démarche a mis en évidence des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles issues des deux sites susmentionnés à l'intérieur des bâtiments de l'école.

### **Résultats des investigations**

Des investigations ont été conduites lors de la phase 2 du diagnostic. Elles ont porté sur :

- l'air sous dalle dans les parties du bâtiment construites de plain pied (aile Ouest),
- l'air dans le sous-sol du bâtiment (partie Ouest de l'aile nord),
- l'air du sol, sous le sous-sol du bâtiment (partie Ouest de l'aile nord).

De plus, compte tenu de la découverte d'un sous-sol situé sous l'extrémité Est de l'aile nord du bâtiment (lequel n'avait pas été repéré lors de la phase 1 du diagnostic et dont les clés n'étaient pas disponibles lors de la phase 2), le prélèvement d'air sous

---

<sup>1</sup> *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

dalle initialement prévu dans ce secteur a été remplacé par un prélèvement d'air du sol réalisé en bordure immédiate du bâtiment.

Les substances recherchées sont les substances susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur l'ancien site BASIAS et le garage automobile Peugeot.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les reconnaissances réalisées montrent la présence de trichloréthylène au niveau d'un point de prélèvement dans l'air sous la dalle de l'aile Ouest du bâtiment. La concentration mesurée reste toutefois inférieure à la borne basse des intervalles de gestion spécifiques à ce milieu, définis pour la démarche sur les ETS. Aucun autre composé n'a été mis en évidence, que ce soit dans l'air sous dalle, l'air dans le sous-sol ou l'air du sol.

Ainsi, les investigations menées nous permettent de conclure que **la qualité de l'air sous dalle, de l'air dans le sous-sol et de l'air du sol au droit de l'ETS ne pose pas de problème pour les usagers de l'ETS dans sa configuration actuelle.**

Cependant, dans l'hypothèse où la dalle du bâtiment de l'ETS n'assurerait plus son rôle protecteur (fissuration, perforation lors de travaux d'aménagements), la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air sous la dalle (et atteindre alors la borne inférieure des intervalles de gestion spécifiques à l'air intérieur). Ceci amène à recommander le maintien de la dalle du bâtiment.

Au regard de ces éléments, nous proposons donc le classement de l'école élémentaire publique Armand Cassagne (ETS n°0770572D) en **catégorie « B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».**

Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles »**